



Semaine de garde /d' absreinte . temps de travail

Par **julcinq9**, le **07/09/2009** à **20:17**

Bonjour,

Ma Conjointe est au bord de la dépréssion

Elle travaille dans une société qui installe des appareils pour l' apnée du sommeil qui à mon gout se moque complètement des conventions de travail .

Pour cause , elle doit comme chaque personne effectuer 35h semaines , elle en fait beaucoup plus mais la rémunération ne marche pas avec les heures mais avec un "forfait" . Le patron juge à la fin du mois de 100e/200e voir meme 0euros de prime . Aucune justification de la prime . Aucun relevé d heures , sur la fiche de paie seulement les 35h/semaines apparaissent.

de plus elle assure des semaines de garde / Abstreinte , 1 à peu prés tout les 2 mois , et la semaine se passe comme ca:

Elle effectue une journée normale le lundi et le mardi , arrivé au mercredi matin , elle entame sa garde , donc 24/24 pour des "urgences" (Car il sagit pour la plupart des cas d' installations tardive chez les gens qui pourrait attendre le lendemain ")elle fait donc ses journées de travail en plus de sa garde le mercredi,jeudi,vendredi,samedi,dimanche,lundi,mardi et elle est enfin "tranquille" le mercredi au matin , mais elle doit quand meme travailler le mercredi,jeudi et vendredi ! Soit au tatal 12 jours d affilés sans repos !!! et sans heures supp' , une prime de 150euros brut s ajoute a la paye !! Ni plus ni moins !!

Et quand elle demande la convention à son patron , il lui repond tout simplement qu il n y a pas de conventions ...

Sans les gardes elle travail quand meme 9h minimum par jour !

J attend vos réponses avec impatience .

Merci